




Fonds d'Intervention pour l'Environnement

Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement en appui à l'opérationnalisation du Fonds pour les générations futures

**Wango Fidèle YAMEOGO
Directeur Général du FIE**

Présentation du FIE à la 5è session de la CONADD, Ouagadougou, 07 novembre 2018

Plan de la présentation

- 1. Contexte de la création du FIE**
 - 2. Objectifs et missions du fonds**
 - 3. Domaines d'Intervention**
 - 4. Sources de financement**
 - 5. Acteurs éligibles**
 - 6. Modes d'intervention**
 - 7. Organes du FIE**
 - 8. Réalisations et perspectives**
 - 9. Fonds pour les générations futures**
 - 10. Liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures**
- 

1. Contexte de la création du FIE (1/3)

La situation environnementale du Burkina Faso devient de plus en plus préoccupante ces dernières années. En effet, qu'il s'agisse du phénomène de dégradation des terres, des pollutions et nuisances, l'unanimité se dégage au niveau des différents acteurs concernant les conséquences négatives des fortes pressions exercées sur les ressources naturelles ces dix dernières années.

- Les impacts environnementaux sont directs et indirects avec des pertes du capital de ressources naturelles
- Les impacts économiques sont graves (inefficiences économiques estimées à environ 20 % du PIB, soit environ 760 milliards FCFA par an de pertes liées à la dégradation de l'environnement

1. Contexte de la création du FIE (2/3)

- Sur le plan social, les ménages les plus pauvres sont touchés, ceux qui tirent leur pitance des revenus de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles en général.
- Aussi, le développement actuel du Burkina Faso, ne repose pas sur des modes de production et de consommation durables et cela met en péril les droits des générations futures.
- **Cause : Manque de financement des actions environnementales (Déficit moyen de plus de 100 milliards FCFA / an pour les programmes ayant un lien avec l'environnement et les ressources naturelles).**

1. Contexte de la création du FIE (3/3)

Pourtant, les outils et mécanismes financiers actuels du pays:

- sont insuffisants au regard de la faiblesse du budget alloué au ministère en charge de l'environnement;
- ne sont pas pérennes et ne sont pas capitalisés (cas des projets / programmes)
- ou manquent de souplesse et d'efficacité.

Le Gouvernement a décidé donc d'opérationnaliser le FIE, institué par les différents Codes de l'Environnement depuis 20 ans, par le **DECRET N° 2015-838/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 13 juillet 2015.**

Le FIE est :

- un EPE dans la catégorie des Fonds nationaux (Fonds d'Etat)
- un outil financier nouveau, prene, national et souple
- un levier de financement national et international
- un outil économique ayant des effets positifs sur la croissance
- Un outil fédérateur

2. Objectifs et missions du fonds (1/2)

- **Contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux** du Burkina Faso qui est la réduction des tendances actuelles de dégradation de l'environnement, de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques pour soutenir une croissance forte et durable du pays à moyen et long terme
- **Promouvoir le développement économique du pays** en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles
- **Lutter contre la pauvreté** en favorisant l'accès des groupes vulnérables au financement (femmes, jeunes).

Le FIE : les 3 dimensions du Développement Durable

Efficacité économique, Viabilité environnementale et Equité sociale

2. Objectifs et missions du fonds (2/2)

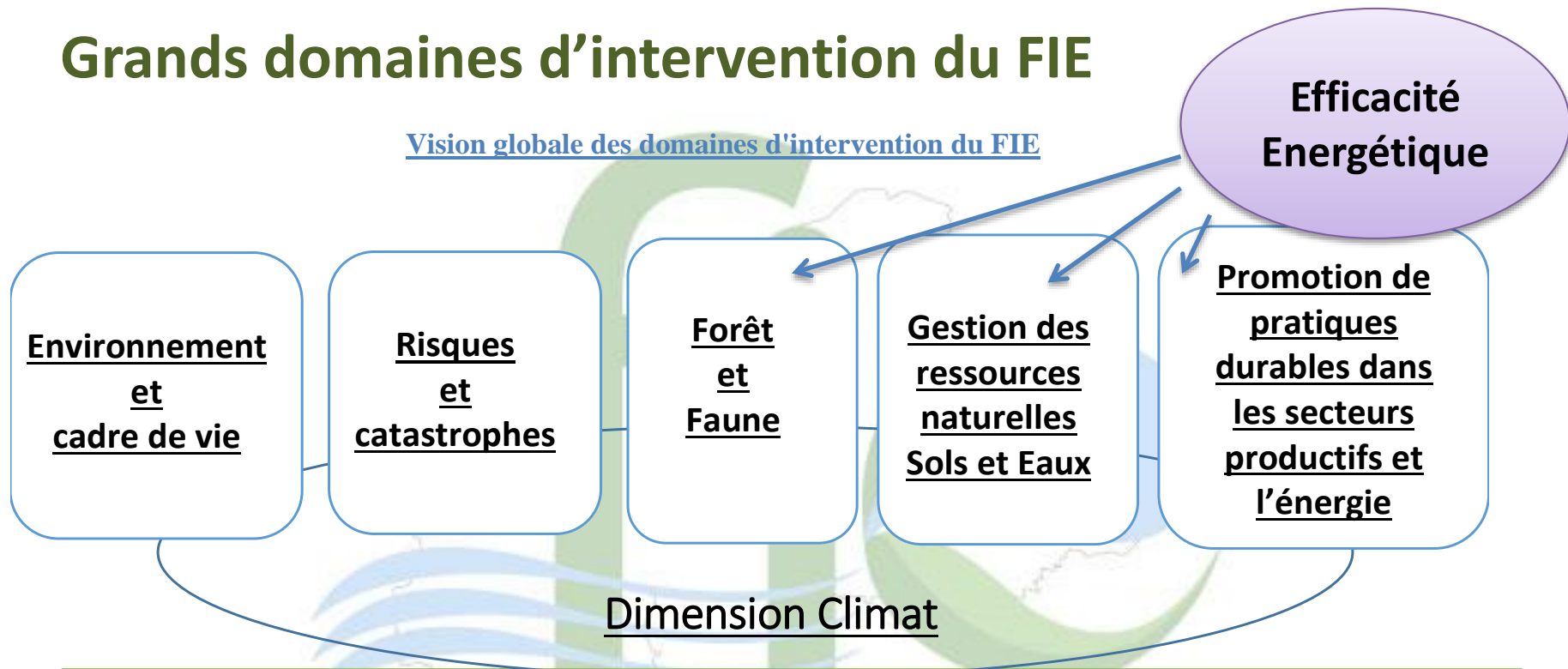
Conformément au décret portant sur les statuts particuliers du Fonds, le FIE a 3 missions essentielles:

1. **La recherche et la mobilisation des ressources** financières (nationales et internationales) au profit du secteur de l'environnement et du développement durable;
2. **L'allocation de ces ressources financières** aux différents acteurs du secteur pour des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de promotion du développement durable;
3. **Le suivi/contrôle et l'évaluation** de l'utilisation des ressources financières allouées afin de rendre compte.

3. Domaines d'Intervention

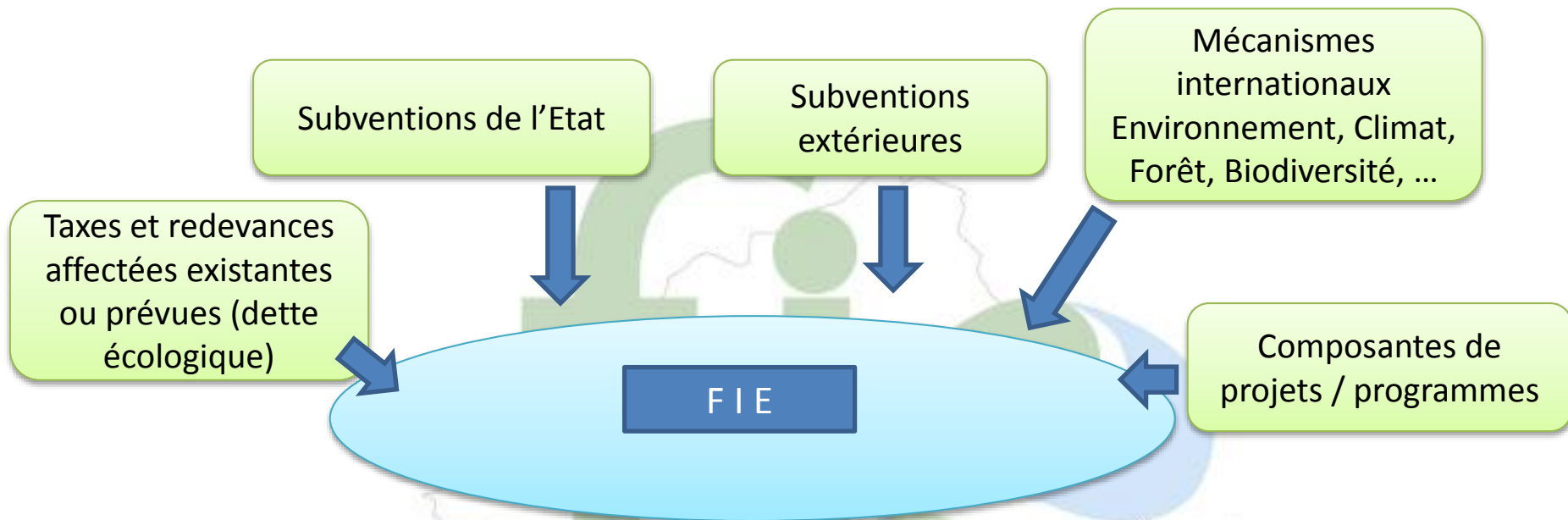
Grands domaines d'intervention du FIE

Vision globale des domaines d'intervention du FIE



En lien avec ses domaines d'intervention, le FIE est structuré en 5 guichets thématiques et un guichet transversal qui est celui en charge de la lutte contre les changements climatiques

4. Sources de financement

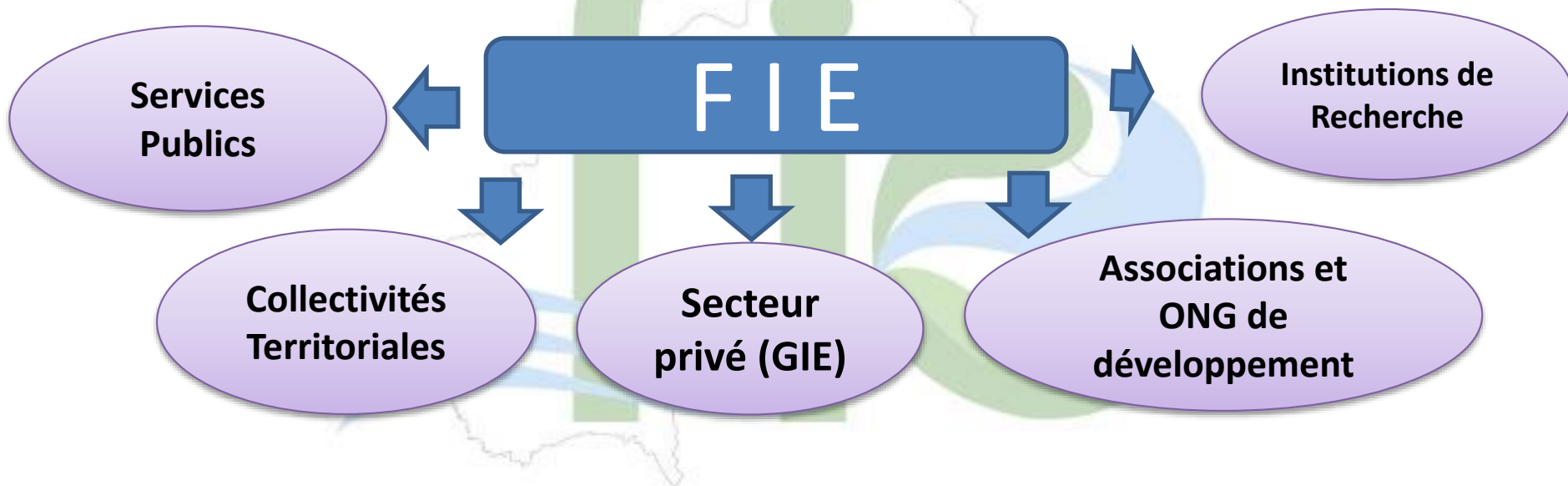


- Le FIE bénéficie aujourd'hui :
 - **de dotations de l'Etat** (fonctionnement et fonds service)
 - **d'un appui financier du Grand Duché du Luxembourg et du Royaume de Suède**
 - **de financements de la BAD (PADA/REDD+) et de la Banque mondiale (PDIC/REDD+)**

De nouveaux financements, liés notamment à la Finance Climat, sont en discussion (Fonds Vert pour le Climat).

5. Acteurs éligibles

- Au Burkina Faso, l'environnement est l'affaire de tous et chacun à son rôle à jouer. Tout le monde est éligible au FIE.



- Le FIE peut financer les initiatives de chaque groupe d'acteurs **en fonction de leurs rôles et compétences dans la gestion environnementale et de promotion du développement durable.**

6. Modes d'intervention

- **Actuellement le FIE intervient par :**
 - Des subventions aux porteurs de projets sélectionnés par appels à projets
 - Des indemnisations des dégâts causés par les animaux sauvages
- **Le FIE développera d'autres modes d'interventions :**
 - un mécanisme d'instruction des demandes reçues au cas par cas
 - le financement d'actions d'urgence (remédiation environnementale) en cas de catastrophe naturelle ou industrielle
 - l'abondement de fonds ou de mécanismes financiers existants où le FIE peut déléguer la gestion d'une partie de ses financements (FPDCT ou le FONRID)
 - des incitations financières sous forme de bonification de taux d'intérêt ou de garantie bancaire
 - des concours des meilleures pratiques visant à primer les acteurs qui ont su développer des pratiques innovantes ou efficaces de développement durable

Le FIE s'adapte aux cibles et modes d'intervention des partenaires.

7. Organes du FIE

Les organes de gestion du fonds sont les suivants:

- Le Conseil d'Administration (CA)
- La Direction Générale (Avec 08 directions centrales fonctionnelles et 06 Directions Régionales dont 03 opérationnelles)
- Les treize (13) Comités Régionaux (CR)
- Les cinq (05) Comités Thématiques (CT)
- Le Comité de Financement (CF)

8. Réalisations et perspectives

- 173 projets sélectionnés et financés suite aux appels 1 et 2
- 197 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel 3 et en cours d'exécution
- Mise en œuvre des Programmes de Développement Intégré Communaux (PDIC) dans 32 communes
- Gestion des fonds de réhabilitation des sites miniers
- Mise en œuvre du projet d'appui au développement de l'anacarde dans le Bassin de la Comoé (PADA/REDD+)
- Mobilisation et allocation des recettes de la taxe sur les déchets plastiques
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du FIE
- Remplir les conditions d'une accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC). Le FIE a déjà été désigné par le Gouvernement comme entité nationale à accréditer.

9. Fonds pour les générations futures (1/2)

Au titre des instruments de mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) au Burkina Faso, adopté en 2013, il est mentionné qu'il sera créé, s'agissant des mécanismes de financement durables et innovants (point 7.1.2.6), un Fonds de développement durable appelé « Fonds pour les générations futures » dont la mission sera de :

« Mobiliser les ressources financières nationales et extérieures en vue du financement du développement durable ».

Le Fonds pour les générations futures est un concept qui est apparu au niveau international dans le processus de réflexion sur le développement durable.

Les préoccupations de prise en compte des besoins des générations futures s'expriment surtout lorsqu'on considère les ressources naturelles non renouvelables notamment les ressources minières.

9. Fonds pour les générations futures (2/2)

Pour tenir compte des droits des générations futures de bénéficier de telles ressources dont en particulier celles du sous-sol du Burkina Faso, deux voies sont identifiées dans la PNDD :

- Investir ces ressources dans le développement durable;
- Procéder à la constitution de réserves financières provenant principalement de l'exploitation de ces ressources (10% par exemple des recettes de l'Etat provenant de l'exploitation des ressources naturelles concernées ou, le cas échéant, d'un prélèvement spécial.

La PNDD précise que les ressources du Fonds sont destinées au financement d'activités dans des secteurs à haut potentiel de développement durable (agriculture, élevage, environnement, etc.) et que la gestion financière des ressources du Fonds doit être basée sur le respect des règles de l'art et des principes de prudence en la matière.

10. Liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures (1/4)

Quels liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures?

De la création, du fonctionnement et des missions du FIE, plusieurs enseignements peuvent être tirés en vue de l'opérationnalisation du Fonds pour les générations futures. De ces enseignements, on peut retenir ce qui suit :

1) Une vision et des objectifs communs

La vision de la PNDD est de : « Faire en sorte que toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres ».

Le FIE qui se veut un outil au service des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté, grâce à un mode d'intervention prenant en compte les populations les plus pauvres et les catégories vulnérables.

Dans sa vision du Développement Durable, le Burkina Faso entend « Disposer des modes de production et de consommation qui permettent, à une population burkinabè sans cesse croissante de vivre décemment dans un espace-temps dont les ressources naturelles sont limitées et sous la contrainte des changements climatiques ».

Un des buts du FIE est justement de **promouvoir des pratiques durables dans les secteurs productifs et l'énergie**. Il s'agit de **stimuler le développement d'investissements et de techniques prenant mieux en compte la dimension environnementale, dans une perspective d'économies d'énergie ou de réduction des impacts environnementaux des secteurs productifs** tels que l'industrie, les transports, l'habitat et les mines auxquels s'intéresse particulièrement le Fonds pour les générations futures.

Le FIE en tant que structure responsable de la gestion des fonds de réhabilitation des sites miniers œuvre actuellement à remplir les conditions pour la gestion desdits fonds.

10. Liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures (2/4)

2) Des domaines d'intervention presque similaires

Le Fonds pour les générations futures prône l'équité intergénérationnelle. Cela consiste pour les générations actuelles à user des biens et services en tenant compte des besoins légitimes des générations futures. Il s'agit de :

- utiliser les ressources naturelles renouvelables tout en préservant leur capacité de reproduction ;
- utiliser les ressources naturelles non renouvelables de manière prudente, ne pas les épuiser rapidement pour ne pas priver les générations futures de ces ressources ou de leur trouver des produits de substitution.

Le FIE à travers son **Guichet 3 « Gestion durable des ressources forestières et fauniques »** vise à assurer la reproduction des ressources naturelles renouvelables.

Par ailleurs, les ressources du Fonds pour les générations futures sont destinées au financement d'activités dans des secteurs à haut potentiel de développement durable (agriculture, élevage, environnement, etc.).

Le **Guichet 4 du FIE « Gestion des ressources naturelles: sols et eaux »** vise à faire mieux prendre en compte la dimension environnementale dans les techniques et modes de production agricole, halieutique ou pastorale, ou à promouvoir plus généralement une gestion durable des ressources des sols et des eaux.

Le FIE est donc un fonds où les départements de l'agriculture et de l'élevage peuvent obtenir des financements.

10. Liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures (3/4)

3) Des sources de financement à préciser

La PNDD n'est pas très précise sur les sources de financement du Fonds pour les générations futures. Elle indique juste, s'agissant des ressources minières, qu'il faut procéder à la constitution de réserves financières provenant principalement de l'exploitation de ces ressources.

Pour un fonds destiné à assurer l'avenir des générations futures, l'éventail des sources de financement peut être plus grand.

10. Liens entre le FIE et le Fonds pour les générations futures (4/4)

4) Une mission à affiner

La mission assignée au Fonds pour les générations futures est de : « mobiliser les ressources financières nationales et extérieures en vue du financement du développement durable ».

Alors que la mission première du FIE est de servir de levier de financement pour mobiliser des ressources nationales supplémentaires, ainsi que des fonds extérieurs complémentaires, liés à l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et aux changements climatiques.

La mission du Fonds pour les générations futures soit davantage clarifiée, surtout que le FIE a vocation d'être un outil fédérateur, rassemblant des fonds existants ou prévus dans le secteur Environnement.

De tout ce qui précède, un constat majeur et une recommandation forte se dégagent.

Constat : La création du FIE est déjà est une bonne perspective de la création du Fonds pour les générations futures en ce sens que les objectifs et les missions du FIE s'inspirent de la vision de la PNDD.

Recommandation : Création d'un guichet au FIE intitulé « Fonds pour les générations futures »



**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**